

## NEWSLETTER N°13

*Le 7 juin 2017*

### **EDITO // FACILITER L'ACCES AU CREDIT POUR NOS PME/TPE**

A chaque fois qu'une entreprise de notre filière cesse son activité, cela met en péril la conservation de notre patrimoine professionnel et de nos savoir-faire mondialement reconnus. C'est une situation inacceptable pour le Conseil National du Cuir qui défend au quotidien l'ensemble de nos métiers, que ce soit au niveau industriel ou artisanal. L'accès au crédit est trop souvent un parcours du combattant pour un chef d'entreprise, qu'il s'agisse de développer son activité ou de transmettre son entreprise.

En accord avec les fédérations de la filière, le CNC a d'abord envisagé la constitution d'un fonds de garantie pour faciliter la transmission ou le développement des entreprises. Une réflexion approfondie, réalisée par le cabinet de conseils Inspirit Partners, a permis de définir les critères d'éligibilité des entreprises, de préciser le périmètre d'intervention et de déterminer la dotation et la forme juridique de ce fonds.

Finalement, en partenariat avec BPIFrance, nous avons identifié des outils plus pertinents, spécialement conçus pour faciliter le développement et la transmission des TPE et des PME : le Prêt Croissance Petite Entreprise, le Prêt aux Industries Créatives et le Fonds Régional de Garantie pour la Transmission d'Entreprise, trois systèmes de garantie mis en place sur le plan régional. Je suis très optimiste car ces produits sont bien adaptés aux besoins et à la taille de nos entreprises. Les prêts, accordés dans des conditions très avantageuses, s'échelonnent de 10 000 à 400 000 euros. Le Fonds pour la Transmission d'Entreprise garantit jusqu'à 70% du concours bancaire.

Dès que ces outils seront opérationnels, notre prochain objectif est de proposer aux chefs d'entreprise une sorte de « mode d'emploi de l'accès au crédit ». En partenariat avec les fédérations, nous allons réaliser une fiche technique expliquant de façon simple comment présenter un projet de développement ou de transmission à son banquier. Cela facilitera grandement l'accès au crédit de nos entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles, les produits BPIFrance garantissant aux banques une prise de risque minimum.

**Frank BOEHLY, Président du Conseil National du Cuir**